



231820 - Le malade qui n'observe pas le jeûne du Ramadan durant toute sa vie sera-t-il empêché d'entrer au paradis par la porte dite Rayyan?

question

On dit que seuls les jeûneurs entreront au paradis par la porte dite Rayyan. Cela signifie-t-il que je ne pourrais pas emprunter cette porte, étant donné que je suis diabétique depuis mon jeûne âgé et que je n'ai jamais pu observer le jeûne du Ramadan?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, celui qui est animé d'une ferme volonté de bien faire mais qu'une excuse, comme une maladie ou l'incapacité ou d'autres excuses légales, empêchent de concrétiser sa volonté est assimilé à celui qui l'aurait fait.

Al-Bokhari (4423) a rapporté d'après Anas ibn Malick (P.A.a.) que quand le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) rentrait après l'invasion de Tabouk et se trouvait à proximité de Médine, il dit « Certes, Médine abrite des gens qui vous accompagnent (spirituellement) chaque fois que vous êtes en mouvement ou traversez une vallée.

-Ô Messenger d'Allah, ils nous accompagnent bien que restant à Médine?!

-Seule l'excuse les a retenus à Médine.

Ibn Madjah (1344) a rapporté d'après Abou Dardaa que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: Chaque fois qu'on se couche avec l'intention de se réveiller pour prier dans la nuit et qu'ensuite on est gagné par le sommeil au point de ne se réveiller qu'au matin, on inscrit au profit de l'intéressé (une récompense conforme à son intention) et son sommeil serait une aumône que son Maître lui aurait faite. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Ibn Madjah)



At-Tirmidhi (2325) a rapporté et déclaré authentique, à l'instar d'Ahmad (18031), d'après Abou Kabchah al-Anmari (P.A.a) qu'il avait entendu le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: «La vie d'ici-bas ne profite qu'à quatre personnes:

-un fidèle serviteur auquel Allah accordé l'avoir et le savoir et qui les gère dans la crainte de son Maître, les utilise pour entretenir ses liens de parenté et connaît le droit qu'Allah lui y a prescrit. Ce serviteur occupe le meilleur rang ;

- un fidèle serviteur auquel Allah a accordé le savoir sans lui donner l'avoir. Animé d'une sincère intention, il se dit: si je disposais de biens, je ferais comme untel. Il sera traité en fonction de son intention et récompensé comme l'autre (celui qu'il envie);

- un fidèle serviteur auquel Allah a accordé un avoir sans lui donner le savoir. Il gère ses biens aveuglément et ne fait pas preuve de la crainte de son Maître et n'utilise pas sa fortune pour consolider ses liens de parenté et ne reconnaît aucun droit à Allah dans ses biens. Ce fidèle serviteur occupe le pire rang;

- un fidèle serviteur auquel Allah n'a accordé ni l'avoir ni le savoir et qui se dit: si Allah m'avait accordé des biens, je les utiliserais comme untel. Il sera traité comme l'autre (celui qu'il envie) et récompensé comme lui.» (Hadith jugé authentique dans Sahihi Sunan at-Tirmidhi.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Quiconque nourrit une bonne intention et l'exécute dans la mesure du possible et se retrouve incapable de le terminer, sera récompensé comme s'il l'avait mené à bon terme.** Extrait de Madjmou al-fatawa (22/243). Il poursuit: «Ceux-là étaient déterminés à continuer ce qu'ils faisaient puisqu'ils le désiraient mais ils étaient devenus incapables. Ce qui les hissa au rang de ceux qui auraient accompli les œuvres (qu'ils tentaient de réaliser). Extrait de Madjmou al-fatawa (10/441).

Ibn Taymiyah dit encore: **Celui qui est animé d'une ferme volonté de faire et agit de son mieux est assimilé à celui qui aurait mené l'œuvre.** Extrait de Madjmou al-fatawa (10/731). Cette association/assimilation ou égalisation mentionnée dans les textes, qui hisse celui qui nourrit l'intention de mener une bonne œuvre à celui qui l'a réalisée, concernant la récompense initiale



réservée à l'œuvre. Ce qui ne signifie pas que celui qui nourrit l'intention de faire obtiendra ladite récompense sous toutes ses formes.

Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Ses propos: ils seront traités également au moment de l'attribution de la récompense** ont été interprétés dans le sens de leur égalité par rapport à la récompense initiale sans sa multiplication. Car celle-ci ne concerne que celui qui a réalisé une œuvre non celui qui a eu l'intention de le faire mais ne l'a pas faite.» Extrait de Djaami al-ouloum wal hikam (2/321).

Mouslim (1909) a rapporté un hadith de Sahl ibn Hounayf (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque demande sincèrement le rang des martyrs sera aidé par Allah à l'atteindre leur rang, même s'il meurt sur son lit.**

L'auteur d'Awn al-Maaboud (4/268) dit: **sera aidé par Allah à l'atteindre leur rang pour récompenser la sincérité de sa demande et même s'il meurt sur son lit car tous les deux ont eu l'intention de faire du bien et en ont réalisé ce qu'ils ont pu, d'où leur égalité dans la rétribution initiale.**

Al-Manaawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« même s'il meurt sur son lit s'explique par le fait que l'un et l'autre ont eu une bonne intention et fait ce qu'ils ont pu, d'où leur égalité dans la rétribution initiale. Leur égalité à ce niveau n'implique pas nécessairement leur égalité dans les modalités et les détails de la récompense car la rétribution d'une intention et de sa concrétisation est plus importante que la rétribution de la seule intention. Celui qui a l'intention de faire le pèlerinage sans disposer de ses moyens recevra une récompense inférieure à celle accordée à un autre qui aurait accompli le pèlerinage.

Nul doute que la récompense accordée au tué en martyr dépasse dans ses modalités et caractéristiques ce qui sera reçu par celui qui , bien qu'ayant nourri l'intention de subir le martyr, est mort sur son lit, même si on lui attribue le rang de martyr. L'octroi aux deux de la même récompense n'empêche pas que les actes accomplis par celui qui a subi le martyr le hissent au-dessus de celui qui n'a eu que l'intention de le subir. C'est un surplus de mérite qu'Allah accorde à



celui qu'il veut.» Extrait de Faydhoul Qadir (6/186).

Deuxièmement, al-Bokhari (1896) et Mouslim (1152) ont rapporté d'après Sahl ibn Saad (P.A.a) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :« Certes, le paradis abrite une porte dite Rayyan que n'empruntera au jour de la Résurrection que les jeûneurs. Aucun autre n'entrera avec eux. On dira: où sont les jeûneurs? Ils viendront entrer par là. Quand le dernier d'entre eux entrera, on fermera la porte et aucun autre n'entrera. La porte Rayyan sera donc réservée aux jeûneurs car ils avaient enduré la soif des journées du Ramadan qui sévit particulièrement pendant la chaleur de l'été.

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Le fait de donner l'appellation Porte Rayyan à la porte du jeûne convient bien à la situation car la récompense à donner au jeûneur assoiffé consiste à lui faire boire en guise de récompense, d'où dérive le nom.** Extrait de Kashf al-moushkil (3/391).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:**Rayyan signifie ce lui qui donne à boire. C'est parce que les jeûneurs éprouvent la soif en particulier pendant les longues et chaudes journées de l'été. C'est ainsi qu'on appelle la porte qui leur est réservée à titre de récompense Prote Rayyan.** Extrait de Riadh as-Salihiine (5/271).

Celui qui souffre d'une maladie chronique et ne peut plus observer le jeûne et se contente d'offrir de la nourriture (aux pauvres) alors qu'Allah sait qu'il jeûnerait s'il en avait la capacité, celui-là recevra la rétribution initiale du jeûneur sans sa multiplication et sans ce qui découle de la pratique du jeûne en fait de mérite.

Il semble que la promesse citée dans le hadith portant sur le passage à la porte Rayyan est un surplus par rapport à la récompense initiale réservée au jeûne. Par conséquent, il sera réservé à ceux qui ont jeûné effectivement, à l'exclusion de ceux qui en ont eu l'intention mais ne l'ont pas fait à cause leur incapacité de le faire.

Bien plus, il est fort probable que ce mérite ne sera pas accordé à tous les jeûneurs mais seulement à ceux qui ont un très fréquent recours au jeûne au point de multiplier le jeûne



surérogatoire au lieu de se contenter de celui rendu obligatoire.

Az-Zaqaani écrit dans son commentaire sur al-Mouwatta (3/77): **J'espère que tu seras parmi eux.** L'espérance exprimée par Allah et par Son prophète est une réalité. C'est qu'il (le Prophète) a précisé clairement dans le hadith d'Ibn Abbas cité par Ibn Hibban en ces termes: **Il a dit: bien sûr, tu l'es, ô Abou Bakeur** Le hadith révèle la faiblesse du nombre de ceux qui seront invités à passer par toutes ces portes, et il fait allusion au fait qu'on entend évoquer les actes accomplis à titre surérogatoire non ceux rendus obligatoires et qui attirent un grand nombre (de fidèles) contrairement aux premiers dont les différentes facettes n'attirent qu'un petit nombre.

Ibn Abdoul Barr a dit: **Le hadith indique que les œuvres pies ne sont pas toutes accessibles le plus souvent à une seule personne et que celui qui se trouve à l'aise dans un domaine peut le plus souvent être privé de la même disponibilité dans un autre domaine car seul un petit nombre de gens se trouve à l'aise dans tous les domaines (de bienfaisance).** Abou Bakre fait parti de ce petit nombre. Extrait de Tamhiid (7/185).

Le fait pour l'excusé de ne pas emprunter ladite porte ne lui porte aucun préjudice, si toutefois il fait preuve de la crainte d'Allah et accomplit une bonne œuvre. En effet, le paradis abrite de nombreuses portes selon ces propos du Très-haut: **les jardins d'Éden où ils entreront avec tous ceux de leurs pères, de leurs conjoints et de leurs enfants qui auront accompli de bonnes œuvres. Et les anges accourront de tous côtés pour les recevoir.** (Coran,13:23).

Al-Bokhari (1897) et Mouslim (2027) ont rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Celui qui dépensera deux paires dans le chemin d'Allah sera invité à passer par l'une des portes du paradis: celui qui aimait se livrer au djihad entrera par la porte du djihad. Celui qui aimait se livrer à la prière sera invité à entrer par la porte de la prière. Celui qui aimait à se livrer au jeûne sera invité à passer par la porte Rayyan. Celui qui aimait donner des aumônes sera invité à passer par la porte de l'aumône.

Celui qui rate une bonne œuvre à cause d'un empêchement doit s'en trouver une autre. Que celui qui ne peut pas entrer par la porte Rayyan s'efforce à trouver une autre porte comme celle de la



prière ou celle du djihad ou celle du pèlerinage ou celle de l'aumône ou d'autres portes du paradis.

Allah Très-haut le sait mieux.